

AUDIENCE SYNERGIE-OFFICIERS AVEC LE DGPN À LA CRS 13 DE SAINT-BRIEUC

Le 05 mai 2015 une délégation composée de MM Eric GUEZO Délégué Zonal SYNERGIE OFFICIERS, Eric DURAND Délégué Zonal en charge des CRS pour la zone Ouest, ainsi que tous les représentants du personnel (locaux et régionaux) du paysage syndical qui l'avaient souhaité, était reçue à 11H30 à la CRS 13 de Saint Briec par Mr le Directeur Général de la Police Nationale Jean Marc FALCONE, Monsieur le Directeur Central des CRS Philippe KLAYMAN, Monsieur le Directeur Zonal des CRS OUEST Philippe CUSSAC et Mr le contrôleur Général Didier JOUBERT de la DGPN.



Le déplacement de Monsieur le Directeur Général de la Police Nationale à la CRS 13 de Saint Briec faisait suite à un nouveau témoignage de mécontentement de la part des compagnies Républicaines de sécurité, dans un contexte d'emploi intensif, au moment où la répartition de la charge d'emploi entre les CRS et les Gendarmes préserve à l'évidence ces derniers au détriment des premiers.

La CRS 13 avait manifesté son ras le bol à l'instar de plusieurs unités du territoire, par un nombre massif de consultants lors de son dernier service prévu à Brest à l'occasion d'un voyage Présidentiel.

Dès son arrivée Monsieur le DGPN prenait le commandement provisoire de la compagnie devant laquelle il s'adressait, en lui signifiant la portée toute symbolique de sa présence, destinée à marquer son refus d'accepter un tel comportement, au moment où la France traverse une mobilisation importante de ses forces vives, afin de prévenir tout nouvel acte de terrorisme.

Il a souligné que cependant, le Ministre de l'Intérieur Monsieur Bernard CAZENEUVE et lui-même, avaient pris toute la mesure des revendications exprimées au travers de ces mouvements dans les compagnies.

A ce titre un certain nombre de mesures avaient été décidées afin de soulager la pénibilité des missions des CRS :

- Remplacement des points de gardes statiques Parisiens par des patrouilles dynamiques à l'instar de ce que pratiquent déjà les effectifs de la Préfecture de Police et de la Sécurité Publique.
- Revalorisation de l'Indemnité Journalière d'Absence Temporaire (IJAT) sur 3 exercices budgétaires avec une première augmentation le 1^{er} juillet 2015, le 1^{er} janvier 2016 et le 1^{er} janvier 2017. A ce jour ni les montants ni les conditions d'attributions ne sont connues, elles le seront en revanche d'ici à la fin juin, un certain nombre d'arbitrages ayant déjà été pris.
- Une meilleure prise en compte des délais d'annonce et de prévision de l'emploi, passant par une restructuration de l'Unité de Coordination des Forces Mobiles (UCFM), bureau qui regardera de plus près la disponibilité de l'ensemble des forces mobiles Gendarmes et CRS.

Le but étant de s'assurer que les Gendarmes ne continuent pas à préserver leurs effectifs contrairement aux CRS toujours disponibles. (NDLR).

Enfin citant le Commandant de la CRS 13, Monsieur le Directeur Général lui réaffirmait au nom du Ministre de l'Intérieur, toute sa confiance ainsi qu'à la compagnie, dont il avait largement souligné l'engagement indéfectible depuis de nombreuses années.

A aucun moment les Officiers de la CRS 13 n'ont été de près ou de loin stigmatisés, de quelque sorte que ce soit, suite à l'affichage du mécontentement de la CRS. Nous n'en doutons pas tout en restant particulièrement vigilants sur la tentation mal éclairée de certains esprits malveillants tentés de s'engager sur ce chemin périlleux et semé d'embûches. La présence des représentants de SYNERGIE OFFICIERS auprès des Officiers de la CRS 13, devait témoigner si besoin, de toute notre acuité et vigilance à ce sujet.

Lors de l'entretien il a été largement rappelé le profond malaise qui règne depuis plusieurs mois au sein des CRS et tout particulièrement du manque d'intérêt des jeunes Officiers pour venir servir en CRS ; à cette occasion Monsieur le Directeur Central des CRS faisait remarquer que pour combler les 12 postes offerts à la sortie d'école, 20 candidats s'étaient manifestés.

Nous faisons remarquer à juste titre que cette situation était également le corollaire d'un manque d'intérêt pour les postes en judiciaire.

Nous sommes revenus sur le manque de considération unanimement ressenti par les CRS en général et les Officiers en particulier, malaise qui se traduit entre autre par un décalage criant des rémunérations, le jeune lieutenant étant souvent situé au 70^{ème} rang des revenus au sein de sa compagnie. Que dire aussi du positionnement des Officiers dans les cantonnements, ce n'est pas leur place, d'autres gradés ou Majors peuvent tout aussi bien assurer cette continuité de présence, sachant que quoi qu'il en soit les Officiers seront toujours rappelés en cas de besoin. La coupure hôtelière avec le service est à l'évidence un gage de préservation de son équilibre et de sa récupération. La refonte de l'IJAT ne doit pas s'exonérer d'une véritable réflexion sur une IJAT différenciée et indexée.

L'excuse budgétaire n'est en soi pas recevable quand on sait que, sur les vacations de maintien de l'ordre au profit de la Préfecture de Police, les effectifs sont maintenant systématiquement engagés sur des vacations de 08h00 au lieu de 06h00, même quand le service est terminé, ce qui a pour conséquence de générer des HS dont le montant unitaire représente 1000€ l'heure pour une compagnie. Au nombre d'heures et de compagnies ce sont des dizaines de milliers d'euros qui sont inutilement gaspillés.

Enfin nous avons demandé un véritable audit sur le taux d'emploi des forces mobiles tant le déséquilibre nous semble criant avec les escadrons de gendarmerie. De même, qu'en est-il de la désignation des compagnies (nombre et destinations) afin de préparer la mission de renfort saisonnier, sachant qu'habituellement à cette date nous sommes déjà fixés depuis de nombreuses semaines. L'annonce devrait selon Mr JOUBERT être rapide mais avec un volume réduit tant dans la période que dans le nombre de compagnies engagées.

Pour finir et restant dans le domaine de la reconnaissance des Hommes et de leur engagement, plus que jamais, nous réaffirmons avec force et vigueur, notre demande d'attributions d'ordres Nationaux et de MSI dans une proportion digne du corps. Nous demandons à l'instar des Gendarmes un système d'attribution par capitalisation de points, aux mêmes charges les mêmes reconnaissances.

Le bureau ZONAL OUEST